

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P24

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 12 Décembre 1972

SOMMAIRE

M. François Lachat, nouveau secrétaire permanent de l'ADIJ — Souvenirs en arpèges, trilles et contrepoints, 1919-1922 : le temps des hussards et des cénobites — Les travaux du Comité central de l'ADIJ — Bonne Année

M. François Lachat, nouveau secrétaire général permanent de l'ADIJ

Cliché ADIJ No 689



M. François Lachat

Ainsi que la presse quotidienne l'a déjà annoncé, c'est M. François Lachat, de Bonfol, âgé de 30 ans, licencié en lettres et en droit de l'Université de Fribourg, député au Grand Conseil, que le Comité de l'ADIJ a nommé le 13 décembre 1972 au nouveau poste de secrétaire général. M. Lachat, comme les trois autres candidats à ce poste, a eu l'occasion de s'exprimer devant le Comité central de l'ADIJ pour dire en particulier de quelle manière il concevait la tâche de secrétaire permanent de notre association, et il vaut la peine de reprendre quelques-unes de ses déclarations.

M. Lachat a tout d'abord affirmé : « Il faut que l'ADIJ devienne toujours plus, et cela dans tous les domaines, un interlocuteur valable lors des différentes consultations et un facteur d'unité et de développement du Jura. Pour cela, il faut que l'ADIJ, par l'intermédiaire de son bureau renforcé par le secrétariat, commence par entamer une vaste campagne de recrutement. Mais si l'on veut que cette campagne ait le succès escompté, il faut absolument que l'ADIJ, en contrepartie, offre des services, des services répondant à la diversification des membres actuels et potentiels de votre association. »

M. Lachat a ensuite préconisé des prises de contacts entre l'ADIJ et chacune des communes jurassiennes, après avoir rappelé que 132 d'entre elles (sur 145) sont déjà membres de notre association. Le secrétariat pourrait prendre toute une série d'initiatives : élaboration de mémentos-commentaires sur la loi sur les constructions ou le projet de régionalisation, organisation de cours de perfectionnement pour secrétaires et receveurs communaux, de concertations entre maires, mise sur pied d'un ser-